



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 4 janvier 2012

# OUVERTURE DU CONCOURS NATIONAL D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISES DE TECHNOLOGIES INNOVANTES 2012

### Contact Presse :

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Elodie Flora – 01.55.55.81.49 – elodie.flora@recherche.gouv.fr

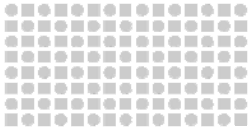
**Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lance le 5 janvier 2012 la 14<sup>e</sup> édition du Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes. Date limite de dépôt des candidatures : 29 février 2012.**

Faire émerger des projets de création d'entreprises de technologies innovantes, soutenir les meilleurs d'entre eux et faciliter leur maturation grâce à une aide financière et un accompagnement adapté : tels sont les objectifs du concours national organisé par le M.E.S.R. en partenariat avec OSEO.

Deux types de projets de création d'entreprises peuvent être présentés :

- ❑ **les projets « en émergence »** nécessitant encore une phase de maturation et de validation technique, économique ou juridique. Les lauréats de cette catégorie reçoivent une subvention d'un montant maximum de 45 000 € ;
- ❑ **les projets « création-développement »**, plus avancés, dont la faisabilité économique et juridique est établie et qui peuvent donner lieu, à court terme, à une création d'entreprise. Les lauréats reçoivent une subvention d'un montant maximum de 450 000 €.





Les projets, quel que soit leur stade d'avancement, doivent prévoir la création d'une entreprise, installée sur le territoire français et s'appuyant sur une technologie innovante.

Les dossiers de participation seront disponibles à partir du 5 janvier :

- sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr) ;
- sur le site d'OSEO : [www.oseo.fr](http://www.oseo.fr) ;
- auprès des délégations régionales à la recherche et à la technologie (DRRT) et des directions régionales d'OSEO.

Ils seront envoyés exclusivement par messagerie électronique jusqu'au **29 février 2012**, soit à la direction régionale d'OSEO de la région de résidence principale du candidat, soit à la mission ou à la direction régionale à la recherche et à l'innovation, pour les candidats résidents dans les COM et les DOM.